

RESPONSABILITÉS DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

RESPONSABILITÉS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

L'intégration Sociale

Par Comité ad hoc
responsabilités RSSS\OC



cradi

COMITÉ RÉGIONAL POUR L'AUTISME
ET LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

Novembre 2021

1) Pourquoi en parler aujourd'hui ?

Parce que :

- C'est l'élément important qui ressort des propos des familles et des personnes
- Ces derniers veulent vivre dans la société comme tout le monde
- C'est ce qui ressort des OC qui travaillent tous vers l'intégration
- Ça concerne le RSSS qui a un rôle spécifique à jouer
- Le RSSS à ses limites et n'est pas un lieu d'intégration
- Ça concerne les autres réseaux qui ont leur part à faire et qui ont abandonné cette obligation
- C'est un engagement sociétal depuis 50 ans
- C'est directement en lien avec la discrimination vécue par les personnes



2) L'intégration, c'est quoi?

1982 : À parts égales

On entend par **intégration sociale** aussi bien la **participation sociale et le maintien dans le milieu que l'intégration scolaire et professionnelle**

1988 : 1^{re} politique : Pour un impératif humain et social

L'intégration comprend trois aspects :

- **Aspect physique** : Partager les mêmes lieux de vie que toute autre personne
- **Fonctionnel** : Permettre aux personnes d'utiliser les services, lieux et équipements collectifs mis à disposition de tous
- **Communautaire** : Bénéficier de relations variées et de qualité, d'intimité, avoir accès à des rôles sociaux et à des statuts valorisés

2001 : 2^e politique : De l'intégration à la participation sociale

- La participation sociale est un élément **INTRINSÈQUE** de l'intégration sociale

Définition : participation sociale

Conseil de la santé et du bien-être :

La participation sociale implique :

- Un **échange réciproque** entre l'individu et la collectivité
- De permettre à tous de **participer activement** à la vie en société
- La **responsabilité individuelle** d'agir en citoyen responsable



L'intégration et la participation sociale n'ont de sens que si elles assurent aux personnes ayant une DI et à leurs proches **une qualité de vie ou un bien-être comparable à celui des personnes sans déficience**. La participation sociale ne sera possible que si l'ensemble de la société y collabore activement.

Politique à part entière (2009)

La personne atteinte d'une incapacité se trouve en situation de participation sociale si elle peut réaliser sans entrave ses activités courantes et remplir ses rôles sociaux. En revanche, elle est placée en situation de handicap s'il lui est impossible d'accomplir ses habitudes de vie.

Conclusion : La participation sociale est avant tout un phénomène social résultant d'un processus complexe fondé sur l'interaction entre une personne et les membres de sa communauté d'appartenance. La participation sociale implique un échange réciproque, égalitaire, signifiant et de qualité entre la personne et les gens avec qui elle interagit dans ses contextes de vie. Elle atteint son point culminant quand la personne exerce tous ses droits et se perçoit et agit comme l'acteur principal de sa vie.

3) Historique de l'intégration sociale :

- À partir de 1978, la loi assurant l'exercice des droits des PH en vue de leur intégration voit le jour.
- Au cours des années 80, lors du grand mouvement de la désinstitutionnalisation, le MSSS et plus spécifiquement les CRDI, se voient confier la responsabilité de desservir les personnes vivant avec une DI et plus tard, celles vivant avec un TSA.
- Assuré de l'engagement de la société québécoise pendant cette période de désinstitutionnalisation et d'affirmation des droits des personnes handicapées, le milieu associatif se désengage des services qu'il avait créés dans les années 60, entre autres les écoles spécialisées et les ateliers protégés, pour qu'ils soient pris en charge par les services publics, notamment le MEQ et le RSSS.
- Dans cette même période, et jusqu'à maintenant, le milieu associatif pousse les divers réseaux à intégrer les personnes par différents moyens:
 - Actions de défense collective des droits
 - Concertation des réseaux pour délimiter les rôles de chacun
 - Accompagnement de ces réseaux dans la mise en place de dispositifs inclusifs
 - Soutien à l'intégration individuelle
- À défaut d'avoir la contribution de l'ensemble des réseaux, les CRDI se retrouvent avec le mandat de prendre l'intégralité des besoins en charge, qu'ils relèvent réellement de la santé et des services sociaux ou non.
- Ceci a contribué à entretenir la ségrégation des personnes ayant une déficience intellectuelle ou un TSA, les faisant paraître comme des malades ou des personnes dépendantes à prendre en charge, plutôt que comme des citoyens engagés dans divers rôles sociaux.

- Cela a permis aux autres réseaux (aux autres ministères) de repousser à plus tard leur engagement ou de s'engager plus lentement.
- Cela a aussi créé un engorgement du RSSS, incapable de répondre à la demande de ce qui lui appartenait et de ce qui aurait dû normalement être pris en charge par les autres réseaux. En résulte le gonflement des listes d'attentes déjà très importantes qui sévissent depuis la création des centres de réadaptation.
- Des années 80 à 2005, le milieu associatif accepte de jouer le rôle de « pompier » en offrant des services légers, à la hauteur d'une organisation flexible et en attendant que le RSSS mette en place des services intégrés.
 - Service d'entraide et de soutien aux parents
 - Atelier d'intégration sociale
 - Activités de loisirs
 - Développement personnel pour les adultes en attente...



- Dès le début de la désinstitutionnalisation :
 - Tout doit être construit dans une **perspective d'intégration**
 - le RSSS a trois responsabilités principales :
 - L'adaptation et la réadaptation
 - Différents programmes en lien avec les besoins de la personne et des familles. Par exemple, la stimulation précoce, les programmes socioprofessionnels, les résidences communautaires...
 - l'intégration sociale
 - Valorisation des rôles sociaux
 - Développement du potentiel en contexte social
 - Le soutien aux réseaux d'intégration



Mais depuis 2005 et pour les 15 années qui ont suivi :

- Multiples coupures budgétaires
- Augmentation exponentielle des demandes par l'intégration des services TSA et le vieillissements de la population DI.
- Plusieurs restructurations du réseau dans le but de le rendre plus **performant**
 - Pour Montréal, 3 restructurations dans les CRDI (modernisation/fusion)
 - Création des CIUSSS avec l'incorporation des CRDITSA
 - Mise en place des lignes de services « spécifiques » et « spécialisés »

Pour répondre aux exigences du MSSS de performance, le RSSS développe diverses stratégies, entre autres :

- Mise en place du plan d'accès qui priorise le premier service au détriment d'une réponse globale aux besoins
- Création de priorités
- Classement administratif des activités cliniques
- Diminution des heures de services par personne
- Diminution des objectifs individuels
- Déversement de sa clientèle vers les organismes communautaires
- Fermeture de dossier et mise à la retraite des personnes
- Contractualisation de nombreux services (RI, entente de services avec les OC, agences...)
- Se déleste des services qu'il ne considère pas de sa responsabilité (habitation, emploi)
- Depuis 2020, mise en place des épisodes de services pour un besoin à la fois
- ...

Impacts de ses stratégies:

Impacts sur le RSSS :

- Perte de vue de l'intégration sociale au profit d'interventions morcelées de :
 - Services de développement et reprise des habitudes de vie
 - Services de soutien et accompagnement aux habitudes de vie
- Coupures importantes des activités menant à l'intégration dans les milieux
- Coupures importantes des activités de soutien dans les milieux
- Perte de vue de l'intégration scolaire et professionnelle
- Garde de l'intégration sociale son sens le plus étroit (famille, OC)



Impacts sur les personnes :

- Perte de services
 - Pertes des acquis
 - Perte de réseaux sociaux
- Perte de reconnaissance de leurs capacités de développement
- Perte de reconnaissance de leurs capacités d'intégration sociale en général, scolaire et professionnelle en particulier



Impacts sur les familles :

- Responsabilisation accrue des familles pour intégrer leurs personnes
- Obligation de recherche de milieux d'intégration favorisant le développement de leur personne
- Isolement de la famille lors de non-disponibilité ou absence de milieu d'intégration
- Surcharge de responsabilité
- Perte d'emploi ou diminution de temps de travail
- Déséquilibre familial
- Porte tout le poids de l'intégration sociale
 - Sensibilisation des milieux
 - Luttent contre les préjugés
 - Négociation de ressources

Impacts sur les OC :

- Son rôle de pompier est sur-sollicité
- Sollicité de plus en plus à prendre les responsabilités du RSSS
- Toujours sous-financés
- Recherche accrue de financements afin de répondre aux besoins de leurs membres
- Pression des membres pour offrir des services
- Moins de disponibilités et de ressources pour travailler l'intégration sociale dans les autres réseaux



4) Engagement limité, voire absent des réseaux publics dans l'intégration sociale et contribution du RSSS à l'intégration sociale

Réseau des services de garde :

- Plusieurs avancées intéressantes y compris pour les enfants avec des handicaps sévères
- Possibilité de financement par le Ministère de la famille
- L'intégration des enfants aux besoins particuliers et complexes a augmenté au cours des années, souvent avec l'aide des OC
- Enjeux actuels concernant l'intégration reliés au financement, au ratio et au manque d'accès aux professionnels pour certains milieux de garde
- Rôle de soutien du RSSS
 - Mesures **incitatives** gouvernementales pour favoriser l'intégration
 - Une réserve de places pour des enfants référés par le RSSS
 - En contrepartie, le CIUSSS se doit d'offrir du support auprès du service de garde
 - Doit favoriser la continuité des services offerts par le RSSS et le service de garde
 - **2021- Gamme de services**
 - Coordonner les efforts par PSI
 - Soutien à l'intégration au service de garde
 - Soutien au rôle parental des parents ayant une déficience ou un TSA

Le RSSS est de plus en plus absent dans les rôles décrits. Ajouté au manque d'accès aux professionnels, il compromet l'intégration aux services de garde et pousse les parents à demander des services de garde ségrégués.

Réseau de l'éducation :

- Au niveau primaire, l'intégration en classe régulière des enfants ayant une DI légère ou un TSA est de plus en plus menacée par l'absence du soutien professionnel nécessaire provenant du réseau scolaire ou du RSSS.
- Orientation vers les classes spéciales ou écoles spécialisées pour les enfants ayant une déficience moyenne à sévère
- Au secondaire, l'inclusion des enfants vivant avec une déficience légère ou avec un TSA sans DI sans les supports académiques et professionnels nécessaires met en danger sa réalisation et son succès ainsi que les projets de vie de centaines de jeunes
- Plusieurs exclusions partielles et même totales d'enfants avec problématiques de trouble du comportement ou de trouble grave du comportement, créant ainsi un bris de services et ce, même dans les écoles spécialisées
- Les périodes de transitions sont très peu travaillées
- À la fin de la scolarité :
 - Absence de diplôme, peu de reconnaissance des compétences et des capacités de développement
 - Malgré la TÉVA, peu de perspectives d'employabilité et/ou de transfert vers d'autres domaines d'activités

Rôle du RSSS

2021- Gamme de services exige :

- La collaboration et la concertation entre les deux réseaux
- L'établissement d'ententes concernant les rôles et les responsabilités des intervenants de chaque réseau
- Soutien de la personne dans sa démarche d'intégration scolaire
- Assistance de la personne afin de lui permettre de retourner aux études

Le constat principal est qu'il y a peu ou pas de communication entre ces deux réseaux. Le réseau de l'éducation a coupé énormément de services en support académique et professionnel.

Le RSSS a de la difficulté à assumer ses responsabilités de support aux écoles et de sensibilisation des pairs.

Ce qui a pour effet que les élèves sont confrontés à des expériences d'exclusion des écoles (bris de services) et de rejet par les pairs.

Réseau de l'emploi :

- Marché du travail très résistant à l'intégration des personnes handicapées même en contexte de rareté de main-d'œuvre
- La majorité des personnes sont classées par le MTSS comme ayant une contrainte sévère à l'emploi et sont considérées comme non productives.
 - Parmi celles qui pourraient être productives (personnes présentant une DIL, DIM ou un TSA sans DI ou avec DIL et DIM), les programmes d'employabilité, de recherche et de soutien à l'emploi ne mènent que rarement à un emploi rémunéré et laissent les personnes sous le seuil de la pauvreté.
 - Parmi celles qui ne sont pas reconnues productives, le MTSS n'a rien à leur proposer.



Rôle du RSSS :

- Pour les personnes qui peuvent être intégrées à l'emploi :
- Accompagner la personne dans la recherche d'un milieu d'intégration qui convient à ses besoins et à ses intérêts
- Mettre en place l'aide technique ou humaine appropriée, s'il y a lieu, et assurer la maîtrise de l'utilisation de cette aide
- Modifier ou adapter l'environnement afin d'éliminer les obstacles environnementaux
- Soutenir la personne dans sa démarche d'intégration socioprofessionnelle
- Assister la personne afin de lui permettre de retourner sur le marché du travail
- Soutenir la personne dans son cheminement psychosocial relativement à son cheminement socioprofessionnel
- Avoir une responsabilité d'aide et de maintien à l'emploi (soutien de la personne et du milieu d'emploi)



- Pour les personnes qui ne peuvent intégrer le marché de l'emploi :
 - Offrir des activités contributives communautaires
 - Ateliers
 - Plateaux de stage
 - Stages individuels
 - Offrir des activités de jour
 - En établissement
 - En OC

Le réseau de l'emploi exclut la majorité des personnes ayant une DI ou un TSA et propose quelques programmes spéciaux d'intégration.

Pour l'ensemble des personnes, définies comme éloignées du marché du travail, la responsabilité reste au RSSS qui leur propose des services d'activités contributives ou de jour. Cependant, ces services présentent de longues listes d'attente ou, pour diminuer celles-ci, offrent des services à temps partiel (quelques blocs horaires par semaine).

Réseau Habitation :



- En général, les personnes sont intégrées physiquement dans la société dans l'une de ces situations :
 - Dans leur famille (parents, fratrie, famille élargie)
 - Dans le marché locatif (appartement, chambre et pension, HLM) seules, en colocation ou en couple
 - Organismes communautaires en habitation (DI, TSA, santé mentale)
 - Hébergement du RSSS (RI, RTF, RAC, CHSLD, URCI, Maison Alternative (MA))
- Réseau de l'habitation disparate et de responsabilité différente :
 - Marché locatif : accepte les personnes selon leur bon vouloir tant qu'il n'y a pas de problème
 - HLM : liste d'attente et critères qui rendent difficile l'accès aux personnes vivant avec une DI ou un TSA
 - Logement abordable est dépendant de programmes d'admissibilités et surtout de la volonté des promoteurs qui se sentent peu concernés par la pauvreté et la DI-TSA.
 - **En conséquence, les personnes doivent se conformer à des critères qui les excluent ou qui les mènent dans des logements de piètre qualité**
 - OC d'habitation : favorise l'intégration, mais sont en nombre très limité. Ils proposent à un coût abordable un milieu de vie, du soutien individuel et/ou communautaire



Rôle du RSSS :

- Offrir des services de développement des responsabilités et de l'autonomie sociorésidentielle
- Trouver des activités communautaires et sociales compatibles avec le profil et l'âge de la personne pour favoriser son intégration ainsi que sa participation sociale
- Offrir un milieu de vie répondant aux besoins des personnes dans les ressources du RSSS
 - RI, RTF, RAC, (dont peu offrent la possibilité d'intégration fonctionnelle et communautaire)
 - Maisons Alternatives et Unité de Réadaptation Comportemental Intensif (milieux ressemblant plus à des milieux institutionnels)
 - Appartements supervisés, (soutien très variable et mouvements du personnel ne favorisant pas la continuité du soutien à l'intégration fonctionnelle et communautaire)

Malgré le fait que les personnes soient intégrées physiquement dans la société depuis plus de 20 ans, il y a peu d'intégration fonctionnelle et communautaire dans les ressources du réseau, ce qui fait dangereusement ressembler ces ressources au milieu institutionnel de jadis.

Les personnes plus autonomes sont intégrées dans la société à leurs risques et périls, sans le soutien nécessaire et maintenues dans des situations financières précaires. Les initiatives communautaires se présentent comme étant la meilleure solution pour ces personnes.

Réseau transport :

Pour les personnes les plus autonomes :

Transport en commun :

- Possibilité d'avoir de l'accompagnement gratuit (carte)
- Sensibilisation du personnel lors de changement de trajectoire
- Depuis plusieurs années, un comité incluant des représentants de différents milieux travaille à améliorer l'accessibilité universelle du transport en commun dans la région :
- Signalisation, sensibilisation, formation des chauffeurs et communication en général
- Des avancées certaines, mais récemment, un recul en ce qui a trait à la signalisation et la sensibilisation.

Pour les autres personnes :

Transport adapté :

- Accompagnement occasionnel fourni généralement par la famille et temporairement, lors de besoins complexes, par le RSSS
- Demande une capacité de se servir des services automatisés ou téléphoniques et donc à la charge de la famille qui doit s'occuper des réservations
- Horaire peu flexible pour les réservations occasionnelles, impossibilité d'avoir le service à l'intérieur de 24 heures
- Généralement offert par des compagnies de taxis dont les employés sont faiblement formés

Le milieu associatif revendique l'accessibilité universelle des transports en commun pour tous.





Rôle du RSSS :



- Offrir l'apprentissage de l'utilisation des transports publics pour les services scolaires et socioprofessionnels
- Développer les habiletés nécessaires afin de se déplacer selon le mode de transport le plus approprié pour les loisirs et les services d'intégration communautaire

Le RSSS ne semble pas avoir gardé la responsabilité de :

- L'évaluation pour l'admission au transport adapté
- L'accompagnement au transport adapté dans les situations complexes

D'une façon générale, l'intégration au transport repose en très grande majorité sur le réseau du transport qui, malgré les améliorations, maintient des obstacles.

Le RSSS n'est d'aucune aide ou presque et semble vouloir se délester de ses responsabilités.

Le milieu communautaire est le principal acteur de revendication des droits des usagers du transport.

Réseau des loisirs

- Services municipaux
 - Camps de jour
 - Certaine ouverture d'intégration d'enfants vivant avec une DI ou un TSA souvent avec accompagnement
 - Autres activités de loisirs
 - Intégration partielle selon les capacités des personnes à suivre le groupe ou l'activité
 - Accessibilité des lieux et gratuité du coût d'entrée de l'accompagnateur
 - Services d'accompagnement aux loisirs (Palim)
- Services privés
 - Services spécifiques (cinéma, salle de spectacles, sports, bars...)
 - Au choix du gestionnaire du service
 - Début de développement d'accessibilité universelle dans les cinémas et salle de spectacle
 - Certains lieux offrent la gratuité de coût d'entrée de l'accompagnateur
- Camps de jour et de séjour
 - Au choix du gestionnaire du camp
 - Possibilité d'intégration
 - Camps de jour et séjours spécialisés
 - Offre les services et le personnel nécessaires pour l'intégration et la participation des personnes aux activités
- Services des organismes communautaires
 - Intégration des activités et utilisation des ressources de la communauté
 - Activités en milieux ségrégués





Rôle du RSSS:



- Développer des habiletés en vue de participer aux activités de loisirs en fonction des intérêts
- Mettre en place l'aide technique ou humaine appropriée
- Modifier ou adapter l'environnement afin d'éliminer ou de réduire les obstacles environnementaux
- Accompagner la personne dans la recherche d'un milieu d'intégration qui convient à ses besoins et à ses intérêts
- Sensibiliser, former et soutenir les personnes-ressources du milieu d'intégration ainsi que les autres participants, s'il y a lieu
- Soutenir les activités valorisantes par recours à des activités de loisirs

Le milieu du loisir municipal a une certaine capacité d'intégration aux activités de loisirs via les camps de jour et l'accès à ses équipements culturels et sportifs.

L'intégration pour toutes les structures privées se fait à leur discrétion.

Avec les OC et les camps spécialisés, on trouve une mixité de services intégrés et/ou ségrévés.

Réseau Arts et culture :

- Pour les personnes plus autonomes :
 - Possibilité de participer aux activités culturelles et artistiques comme tous
 - Restrictions dûes aux contraintes budgétaires
 - Début d'accessibilité universelle pour certains milieux
- Pour les autres personnes :
 - Points identiques aux précédents
 - Fréquentations des activités avec accompagnement
 - Gratuité des entrées pour l'accompagnateur
 - De la famille (parents, fratrie)
 - Parrainage
 - Activités d'organismes communautaires

Le réseau s'ouvre légèrement à la participation active des personnes présentant une DI ou un TSA comme artiste (UDA, exposition mixte...)

Pour le RSSS:

- Considère les personnes comme des consommateurs de cultures seulement
- Idem aux loisirs

Début d'ouverture tant dans la consommation que dans la production des arts et de la culture.



Réseau municipal



- Responsable des loisirs, de l'habitation, du sport et de la culture
- Logement à prix abordable et du transport
- Le milieu municipal démontre une certaine ouverture vers l'accessibilité universelle, incluant aussi les services et les communications
- Accessibilité aux activités de loisir, sportives et culturelles, avec accompagnement éventuellement, mais limité
- Logements sociaux à prix abordable
- Voir les items précédents



Rôle du RSSS :

Voir les items précédents

5) Les pratiques d'intégration sociale des OC

5.1. Avantages de l'intégration sociale

Pour l'individu	Pour les familles	Pour la société
Être heureux; mieux être	Calme les angoisses des parents	Enrichit par le regard différent; opportunité pour voir les choses différemment
Trouver une place dans la communauté	Soutient les parents	Réduit l'itinérance et les TC, la dépression, la santé mentale
Avoir une reconnaissance sociale		Améliore le tissu social
Valoriser la personne		Rend la société plus humaine
Développer l'estime de soi		Opportunité pour ralentir le rythme, s'attarder au moment présent
Développer l'autonomie, les compétences et la socialisation		Réfléchir avec le cœur d'abord
Développer son pouvoir décisionnel		
Participer socialement		
Réaliser ses rêves, s'épanouir		
Combattre l'isolement		
Eviter l'ostracisation		
Être un citoyen à part entière		
Améliorer le fonctionnement personnel et social		

5.2 Enjeux et difficultés tel que nommés par les OC

Milieus fermés

Résistance, méconnaissance

Devoir défaire les préjugés

Plus d'obstacles pour les personnes avec des handicaps plus sévères

Avec les personnes présentant certaines difficultés, besoin d'une porte de sortie lorsque quelqu'un ne va pas bien ou a besoin de calme

Enjeux de sécurité avec des personnes présentant un TC

Lieux non accessibles

Ratios de personnes/intervenants

Financement inadéquat

Temps nécessaire

Crainte d'être stigmatisé

Nécessité de faire un suivi

Modifier la vision du RSSS

Sortir du contexte d'entraide/bénévolat pour parler d'amitié ou de liens égaux



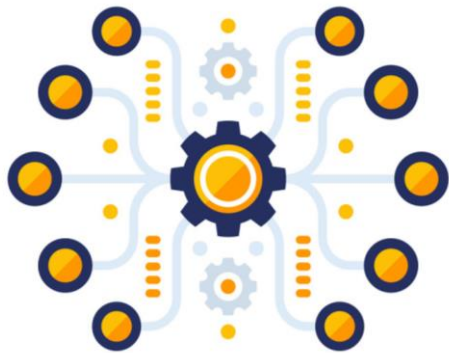
5.3 Les pratiques d'intégration des OC membres du CRADI

DI ou TSA	Pourcentage d'intégration dans les activités
Déficiences légères (sur 11 organismes)	36% des OC = 100% 36% des OC = 75% 28% des OC = 50%
Déficiences moyennes (sur 7 organismes)	36% des OC = 100% 9% = 75% 55% = 50%
Déficiences sévères à profondes avec ou sans TC (sur 7 organismes)	71% des OC = 50% 29% des OC = 25%
Personnes polyhandicapées (sur 7 organismes)	43% = 100% 43% = 50% 14% = 25%

- Il y a une corrélation entre l'importance de la déficience de la personne et la possibilité de l'intégrer.
- Pour les personnes qui vivent avec une déficience légère ou moyenne, toutes les activités sont en contexte d'intégration dans un 1/3 des organismes

5.4 Formules d'intégration utilisées par le OC

Les OC du CRADI ont investi tous les réseaux précédemment cités, chacun à leur façon et en utilisant la formule la plus adéquate pour les lieux investis, leurs membres et leur organisation.

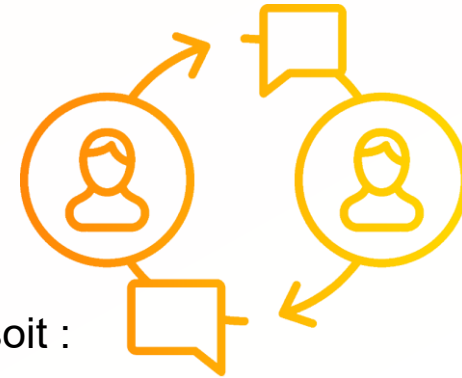


- Soutien au milieu d'intégration (service de garde)
- Soutien de la personne dans un milieu d'intégration (service d'accompagnement)
- Groupes ségrégués intégrés dans les activités de la communauté (loisirs, culture, sport)
- Jumelage des personnes avec des citoyens de la communauté (parrainage, artistique)
- Donne des services à un groupe spécifique dans le cadre de mixité sociale (habitation)
- Donne de la formation aux membres en vue de leur intégration professionnelle (arts)
- Donne de la formation ou de la sensibilisation aux milieux d'intégrations (école, service de garde)
- Création d'occasions de rencontre entre des groupes diversifiés (garderie, école, personnes âgées, itinérance)

5.5 Les organismes communautaires comme milieu de participation sociale

Nonobstant le fait que les organismes communautaires sont des milieux relativement ségrégués, ils présentent plusieurs des caractéristiques reliées à la participation sociale :

- Avoir des rôles et des statuts valorisés
- Avoir la possibilité d'interactions avec d'autres personnes
- Entretenir des liens significatifs
- Participer activement à la vie sociale
- Avoir une qualité de vie et un bien-être comparable à l'ensemble de la société



C'est exactement de cette façon que les personnes décrivent les milieux communautaires fréquentés, soit :

- Un milieu d'appartenance
- Un milieu qui les accepte comme ils sont, sans jugement
- Un lieu où ils peuvent développer des liens sociaux et significatifs
- Un endroit où ils peuvent participer activement à la micro-société que constitue l'organisme
- La possibilité d'avoir des activités semblables à ce que l'on retrouve en société, adaptées à leurs besoins
- La possibilité de développer leur confiance en soi, leur autonomie et leur droit à la parole

C'est, pour la plupart, le premier pas de l'intégration à titre de personne et de citoyen

Pour les personnes, l'intégration sociale est exigeante et risquée, à cause des multiples possibilités d'exploitation ou d'incompréhension face aux changements dans les sociétés.

Ils doivent avoir accès à de l'aide constant et à du soutien aux besoins

5.6 Risques et exigences de l'intégration sociale pour les personnes

L'intégration sociale est un exercice difficile pour les personnes ayant une DI ou un TSA :

- Difficulté d'adaptation
- Difficulté de communication
- Gestion du risque

Des difficultés qui resteront permanentes dans un monde de changements et de communications

L'intégration sociale est un exercice périlleux. Malgré leur autonomie, elles peuvent affronter des situations complexes et être sujettes à certaines formes d'exploitation :

- Physique
- Financière
- Sexuelle
- Émotionnelle

Considérant cette vulnérabilité, les personnes **doivent** avoir accès à du soutien tout au cours de leurs vie.

La société a le devoir de leur fournir le soutien, la sécurité et l'accompagnement nécessaires pour une intégration sociale réussie.

Cette responsabilité incombe à **tous les réseaux et surtout au RSSS**, surtout en ce qui concerne le soutien et la sécurité.



5.7 Les organismes communautaires reconnaissent et affirment que l'intégration sociale :

- S'exerce dans tous les domaines de vie en société
- Comprend les trois aspects : physique, fonctionnel et communautaire ; ce dernier répondant au concept de participation sociale
- Devrait autant que possible être une intégration pleine et entière
- Peut s'exercer suivant diverses modalités allant de « peu intégré » à « entièrement intégré »
- Nécessite des services de soutien à l'intégration et à l'accompagnement
- Nécessite des interventions sur les milieux qui soient basées sur un principe d'inclusion sociale
- Inclut la protection des personnes qui, bien qu'autonomes, demeurent vulnérables, sans entraver leur autonomie



5.8 Recommandations concernant le rôle des OC pour favoriser l'intégration et la participation sociale :

Pour favoriser l'intégration sociale, les OC peuvent jouer les rôles suivants :

- 1) Défendre l'intégration des personnes handicapées, notamment dans les réseaux qui se sont insuffisamment engagés
- 2) S'engager aux côtés des réseaux publics et privés pour les soutenir dans leurs efforts d'intégration
- 3) Partager et reconnaître les besoins d'intégration sociale de leurs membres en les affirmant de façon plus engagée
- 4) Savoir reconnaître et nommer la discrimination (systémique)
- 5) Soutenir les personnes : entraide, information, formation, développement des compétences et de la confiance en soi ; ce qui est un des rôles traditionnels des organismes communautaires
- 6) Recueillir, réparer, rebâtir les personnes ; ce que l'ensemble des réseaux, y compris le RSSS, ont échappé



Un positionnement clair par rapport à l'intégration sociale peut aider les organismes à retrouver le chemin de leur mission. Le milieu communautaire doit savoir si et où il devient une valeur ajoutée pour favoriser l'intégration.

